



(Image Quartus)

SITE DES ANCIENS CHANTIERS DE LA SEYNE

La justice dit oui au cinéma P5

La justice donne son feu vert au projet de cinéma !

C'est peut-être la fin d'un long, très, très long feuilleton. Les juges du tribunal administratif de Toulon viennent en effet de rendre leur décision, suivant en cela les conclusions du rapporteur public émises le 18 décembre dernier: le permis de construire accordé par la municipalité en 2016 pour un projet de complexe cinématographique dans l'Atelier mécanique est bel et bien valable. N'en déplaise, donc, à la Confédération environnement Méditerranée qui l'avait attaqué sur un supposé non-respect de la loi littoral, ainsi que des problématiques de stationnement, de circulation et de dépollution du site qui, pour la justice, ne sont finalement pas avérés.

Deux ans de travaux

Des questions restent toutefois en suspens: d'abord, l'association environnementale basée à La Seyne fera-t-elle appel de ce jugement? Ces militants déterminés ne cessent de rappeler par ailleurs que la cour administrative de Marseille a relevé l'an dernier un «vice de procédure» quant au choix de l'opérateur pour mener à bien la reconversion du site. Pour la Ville, toutefois, il ne s'agit pas là d'une menace juridique susceptible de remettre à plat le dossier. Autre interrogation – et c'est lié – quand les travaux de cet ambitieux pôle de loisirs



C'est dans l'une des dernières friches industrielles des anciens Chantiers que le projet de pôle de loisirs porté par Quartus doit voir le jour. (Image Quartus)

qui comporterait, outre un cinéma, hôtel et commerces, prévu aux Mouissèques dans le squelette de l'une des dernières friches industrielles des anciens Chantiers, démarreront-ils?

Seules certitudes: on sait que le chantier, colossal, durerait environ deux ans et coûterait la bagatelle de 30 millions d'euros à la société Quartus. Tous les regards se tournent ainsi désormais vers cette entreprise qui porte, en quelque sorte, les attentes de toute une ville depuis près de trente ans.

MA. D.
mdalaine@nicematin.fr

Le maire Marc Vuillemot: « Une grande victoire pour les Seynois »

« Le tribunal a rejeté le recours contre le permis de construire de l'Atelier mécanique. Depuis des années, mes concitoyens demandent, avec leur municipalité, que La Seyne ne soit plus la seule ville en France de plus de 50 000 habitants à ne pas posséder de salles de cinéma. Beaucoup de travail, de patience, de persévérance auront été nécessaires. J'ai moi-même été contraint, en 2014, d'aller défendre la cause seynoise à Paris devant la Commission nationale d'aménagement commercial. C'était à l'époque pour abattre un énième obstacle dressé devant notre projet, pour des raisons politiques. Fort heureusement, les investisseurs ne se sont pas découragés. La Ville a procédé à la part de travaux qui lui incombait. C'est une grande victoire pour les Seynois et une bonne nouvelle pour la dynamique communale et de la Métropole. »